

Semaine européenne du développement durable : 30 mai - 5 juin



À l'occasion de la semaine du développement durable, la Ville se mobilise en proposant de nombreuses actions de sensibilisation auxquelles vous êtes invités à participer : animations, expositions, ciné-débat...

+ d'infos sur le site internet de la Ville : www.saintefoyleslyon.fr

Deux actions sont organisées spécifiquement pour vous :

Pique-nique et Troc des agents :

Vous n'avez plus l'utilité de certains objets ? Ils vous encombrant, mais peuvent avoir une deuxième vie ? Apportez vos objets en bon état (livres, CD, DVD, bijoux, vêtements...) lors du pique-nique

du **vendredi 3 juin qui aura lieu à 12h au parc Mont-Riant**, vous pourrez ainsi les donner et pourquoi pas, repartir avec un produit dont vous aviez besoin !

Balade dans la Ceinture verte

Une balade dans la Ceinture verte est organisée le **jeudi 2 juin, de 10h à 12h**, pour faire découvrir à une vingtaine d'agents la richesse de la biodiversité fidésienne.



Pour aller plus loin

- > Guide des donneries du Grand Lyon dans l'espace consultatif dans le dossier : « Développement_durable » puis « INFOS_DD ».
- > Repair Café à la Maison de l'écologie à Lyon : www.repaircafe.fr
- > Pour les dons de vêtement : point de collecte à la MCB pour l'association Vestibus, qui distribue à Lyon des vêtements aux personnes dans le besoin.
- > L'économie circulaire : www.developpement-durable.gouv.fr/L-economie-circulaire_45403.html

À la bibliothèque de la Gravière :

- > « En mode Récup' : 30 projets du DIY : du déchet à l'objet », AD. Gaté, O. Herrou (Eyrolles 2015)
- > « 40 créations récup' originales et faciles », I. Lassus et M. Voituriez (Flammarion 2004)



LES CAHIERS DE DEDÉ N°6 : RÉCUP' ET RECYCLAGE

GUIDE PRATIQUE DE L'AGENT ÉCO-REPOUSABLE

Passez du jetable au durable !



À l'occasion de la Semaine européenne du développement durable, je souhaite vous parler de recyclage et de réutilisation de matériel. Dès que nous n'avons plus besoin d'un bien, notre réflexe est de le jeter, même si celui-ci peut encore servir.

Changeons nos habitudes en choisissant de donner et de recycler plutôt que de jeter ! Nous ferons ainsi un geste pour les autres et pour la planète en réduisant nos déchets et en préservant les ressources naturelles (et financières !).

Quiz : Rien ne se perd, tout se transforme

1. En 2011 combien de tonnes de déchets ont été évitées grâce au réemploi de biens ?
a) 825 b) 8 250 c) 825 000
2. A partir de déchets alimentaires que peut-on produire ?
a) de l'engrais
b) de l'électricité
c) de la chaleur
3. Qu'est ce qu'un «Repair café » ?
a) un café remarquable
b) un atelier où apprendre à réparer des objets du quotidien
c) un lieu pour échanger des tasses à café
4. A partir de quel objet de la vie courante peut-on fabriquer un pull en polaire ?
a) des bouteilles en plastique
b) de vieux journaux
c) des sachets de thé
5. L'obsolescence programmée ou le fait de réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter son taux de remplacement :
a) n'existe pas
b) est une infraction punie de 2 ans de prison et de 300 000 € d'amende
c) est une source de déchets



> Réponses : 1 c, 2 a,b et c 3 b, 4 a, 5 b et c

Tout savoir sur la récup' au bureau



Les bonnes astuces recup' pour les fournitures de bureau :

- plutôt que d'acheter des bloc-notes papier, faites les réaliser par la reprographie à partir de feuilles brouillon imprimées en recto (demande via un ticket GLPI).
- si vous devez jeter des dossiers, pensez à récupérer les pochettes plastiques et cartons que vous pouvez réutiliser en les retournant.
- si vous n'en avez pas l'utilité, transformez les enveloppes de vos bulletins de salaire en enveloppe inter-service.
- faites un tri dans vos placards et tiroirs et alimentez « Le bon coin des agents » (détails ci-après).

« Le bon coin des agents »

Vide bureau en ligne

Dans l'espace consultatif vous trouverez dans le dossier « Le bon coin des agents » un document intitulé « Vide bureau » où vous pourrez inscrire les fournitures dont vous n'avez plus l'utilité et que vous souhaitez donner ; ou consultez la liste de celles que vous pouvez récupérer directement auprès d'un collègue.

Prêt de matériel

Les services peuvent également se prêter du matériel d'animations pédagogiques, d'exposition... via le document « prêt de matériel ».

Et la Ville ?

La Ville a un projet d'adhésion à un site internet de vente aux enchères (www.agorastore.com) qui permet de vendre à des particuliers et entreprises des biens dont les services municipaux n'ont plus l'utilité (meubles scolaires, matériel des services techniques, ordinateurs...). Si ce projet est voté en conseil municipal du 7 juillet, vous pourrez par la suite acheter des biens à la Ville via ce site.

Le saviez-vous ? L'économie circulaire



Elle vise à produire des biens durables en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie, et en transformant les déchets générés en matière réutilisable. Par exemple un tee-shirt « idéal » sera fabriqué avec du coton biologique issu du commerce équitable, puis une fois usé il sera récupéré pour servir à la fabrication d'une garniture de canapé, elle-même transformée en laine d'isolation pour le bâtiment.